

LES ETUDES D'ARCHITECTURE AUX ETATS-UNIS

LES DIFFERENTS DIPLOMES D'ARCHITECTURE AMERICAINS :	1
CONDITIONS D'ADMISSION DANS LES ECOLES D'ARCHITECTURE :	2
CONSEILS AUX ARCHITECTES FRANÇAIS QUI SOUHAITENT FAIRE UN SEJOUR D'ETUDE OU DE RECHERCHE AUX ETATS-UNIS :	3
PARTIR DANS LE CADRE D'UN ECHANGE.....	3
LANDSCAPE ARCHITECT (Architecte paysagiste).....	3
INTERIOR DESIGN (ARCHITECTURE D'INTERIEUR)	4

Les 50 états américains ainsi que le District of Columbia exige une licence d'exercice avant de pouvoir pratiquer le métier d'architecte. Chaque juridiction a ses propres exigences concernant l'obtention de cette licence. En revanche, trois conditions sont requises par toutes :

- Obtenir un diplôme professionnel en architecture dans une université accréditée
- Faire un stage pratique
- Passer un examen écrit

Le diplôme professionnel en architecture doit être préparé dans une des 144 écoles d'architecture accréditées par le *National Architectural Accrediting Board* (NAAB : www.naab.org).

Les écoles d'architecture aux Etats-Unis sont rarement des institutions indépendantes uniquement spécialisées dans ce domaine comme en France. Il s'agit de départements ou facultés rattachés à une université.

LES DIFFERENTS DIPLOMES D'ARCHITECTURE AMERICAINS :

1. *Pre-professional architecture degree*

Il s'agit de cursus non professionnels qui ne sont en général pas accrédités par le NAAB. Le domaine principal étudié (major) est l'architecture mais les cours sont beaucoup plus généraux et comportent plus de culture générale que dans les programmes professionnels. La plupart de ces diplômes s'intitule: *B.S (Bachelor of Science) in Architectural Studies, B.A (Bachelor of Arts) in Architecture, Bachelor of Environmental Design, etc.* Ces diplômes se complètent en quatre ans et ne suffisent pas pour obtenir la licence d'exercice. Pour pouvoir obtenir cette licence il faudra compléter ce type de programme par un *Master of Architecture* (voir ci-dessous).

2. *Professional architecture degree*

Il s'agit de programmes accrédités par le NAAB. Il existe le *Bachelor of Architecture* (B Arch) ou le *Master of Architecture* (M Arch):

- Le *Bachelor of Architecture* nécessite en général cinq ans (soit 150 *semester hours*) d'études après un diplôme secondaire et est le moyen le plus rapide d'obtenir une licence d'exercice en tant qu'architecte.
- Le *Master of Architecture* nécessite un à cinq ans d'études (168 *semester hours*) selon le cursus effectué précédemment. Par exemple, lorsqu'un étudiant a accompli quatre années d'études pour la préparation d'un *pre-professional Bachelor's degree in Architecture*, il peut compléter sa formation par deux ans de *Master of Architecture*. Il s'agit du *four-plus-two program*. Cette option reste longue mais permet aux étudiants qui ne sont pas à 100% sûrs de vouloir devenir architecte, d'éventuellement changer de voie en milieu de parcours avec une plus grande flexibilité que s'ils avaient choisi dès le début le *Bachelor of Architecture*. Les personnes qui ont obtenu un *Bachelor's degree* dans un autre domaine peuvent intégrer un *Master of Architecture* mais ils devront compléter leur programme en plus de deux ans.
- Le *Doctor of Architecture degree* qui nécessite deux ou trois ans d'études au delà du *Bachelor's degree* mais qui n'est délivré que par l'université d'Hawaïi.

3. *Post-professional architecture degrees*

Il s'agit de programmes qui peuvent s'effectuer après un diplôme professionnel, c'est-à-dire soit après un *BArch*, soit après un *MArch*. Le type de cursus proposé concerne des domaines hautement spécialisés comme par exemple : *design theory, health care facilities, historic preservation, interior design, solar design*, etc. Il s'agit de diplôme de *Master's degree* ou quelquefois de *PhD* (Doctorat américain).

4. *Non-professional graduate degree architecture degree*

Ce type de programmes convient aux personnes qui ne possèdent pas de diplôme professionnel en architecture et qui souhaitent poursuivre un programme non professionnel de niveau *graduate* (après un cursus universitaire de quatre ans). Ce type de programmes spécialisés ne permet pas l'obtention d'une licence d'exercice.

CONDITIONS D'ADMISSION DANS LES ECOLES D'ARCHITECTURE :

Les conditions d'admission dans les écoles d'architecture peuvent varier d'une institution à l'autre selon le type de programme proposé et le niveau de sélectivité de l'établissement.

Admission en BArch :

Les conditions d'admission dans un *Bachelor of Architecture* (B Arch) sont les mêmes que pour n'importe quel autre diplôme de niveau *undergraduate*. Pour un candidat français le diplôme pré requis est le baccalauréat. Le bureau des admissions (*office of undergraduate admissions*) vous demandera de fournir en plus du formulaire de candidature (la plupart du temps à remplir en ligne sur le site Internet de l'université), vos relevés de notes de lycée, les résultats aux tests du SAT (voir www.sat.org) ou du ACT (voir www.actstudent.org), du TOEFL (www.toefl.org) ou du IELTS (www.ielts.org) pour les personnes non-anglophones, des lettres de recommandation de professeurs, une rédaction appelée *essay* qui présente vos objectifs et motivations. Certaines écoles requièrent la délivrance d'un *book* (portfolio).

Admission en MArch :

En ce qui concerne le *Master of Architecture* (M Arch), le processus d'admission est le même, mais au lieu du SAT, le bureau des admissions (*office of graduate admissions*) vous demandera les scores au GRE (voir www.gre.org). Pour un français, le diplôme pré requis devra être équivalent à un *Bachelor's degree*, c'est-à-dire en général, au minimum une Licence ou un Master mais pas nécessairement dans le domaine de l'architecture. La plupart du temps un portfolio est exigé que ce soit pour un Master professionnel ou un

Master post-professionnel. Chaque université exige un format spécifique, contactez directement le département d'architecture si vous ne trouvez pas d'instructions sur le site Internet de l'université.

CONSEILS AUX ARCHITECTES FRANÇAIS QUI SOUHAITENT FAIRE UN SEJOUR D'ETUDE OU DE RECHERCHE AUX ETATS-UNIS :

Un architecte qui aurait fait 5 ou 6 ans d'études en France est – en général – éligible pour un programme post-professionnel. Ces programmes souvent appelés *Master of Science* durent généralement de 9 à 18 mois. Cependant ils ne permettent pas d'obtenir une licence d'exercice pour être architecte aux Etats-Unis. Pour cela il faudra valider un *Master of Architecture* accrédité par le NAAB (voir ci-dessus).

Les architectes confirmés (minimum 5 ans d'expérience professionnelle) peuvent envisager un séjour de recherche court en obtenant auprès de l'université d'accueil un statut de « visiting fellow » sans pour autant préparer un diplôme. Il est possible dans ce cadre d'obtenir une bourse Fulbright gérée par la Commission franco-américaine. Pour plus d'informations sur ces bourses, veuillez consulter le site: <http://www.fulbright-france.org/fr/bourses-fulbright-partenaires>.(programme chercheur).

Site Internet utiles:

www.aia.org (*the American Institute of Architects*, association professionnelle)

www.naab.org (*National Architectural Accrediting Board*, pour avoir – entre autres - la liste des programmes professionnels accrédités et qui permettent l'obtention de la licence d'exercice)

www.ncarb.org (*National Council of Architectural Registration Board*, pour les architectes qui souhaitent obtenir une licence d'exercice).

www.acsa-arch.org (*Association of Collegiate Schools of Architecture*, qui publie entre autre le "Guide to Architecture Schools" qui est consultable en ligne : <https://studyarchitecture.com/>)

<http://www.aias.org/> (*The American Institute of Architecture Students* qui a également un moteur de recherche d'écoles d'architecture (<http://www.aias.org/chapters/>))

PARTIR DANS LE CADRE D'UN ECHANGE

Certaines écoles d'architecture françaises ont signé des partenariats bilatéraux avec quelques universités américaines. Ces accords permettent aux étudiants français de passer un semestre ou une année dans l'une des universités américaines en validant son diplôme français. En revanche, aucun diplôme américain n'est validé et il n'est donc pas possible d'obtenir par la suite la licence d'exercice pour travailler comme architecte aux Etats-Unis. Par exemple l'ENSA Val de Seine permet à ses étudiants de partir un ou deux semestres pendant la 3^{ème} année de licence ou la 1^{ère} année de Master dans l'une de ces quatre universités américaines partenaires : *California Polytechnic University (San Luis Obispo)* ; *Iowa State University (Ames)* ; *Kansas University (Lawrence)* ; *Smith College (Northampton)*.

LANDSCAPE ARCHITECT (Architecte paysagiste)

Tout comme les architectes, les paysagistes doivent généralement obtenir une licence d'exercice à la suite d'une formation reconnue pour pouvoir pratiquer leur métier aux Etats-

Unis. De même, chaque état impose des réglementations différentes pour l'obtention de cette licence.

La formation d'architecte paysagiste peut s'effectuer au niveau *undergraduate* (après le Bac) ou au niveau *graduate* (après 4 ou 5 ans d'études supérieures).

Il y a deux types de diplômes au niveau *undergraduate* : Le *Bachelor of Landscape Architecture* (BLA) et le *Bachelor of Science in Landscape Architecture* (BSLA). Ces diplômes se complètent généralement en 4 ou 5 ans après le Bac et comportent des cours de design, techniques de constructions, art, histoire, sciences naturelles et sciences sociales. Il y a trois principaux types de diplômes d'architecte-paysagiste au niveau *graduate* : Le *Master of Landscape Architecture* (MLA) pour les candidats qui souhaitent obtenir une licence d'exercice mais qui ont un diplôme de premier cycle (*undergraduate*) qui n'est pas en relation avec ce domaine d'étude. Cette formation dure généralement trois ans. Le *second-professional Master of Landscape Architecture* (MLA) est destiné aux candidats qui ont déjà obtenu un diplôme professionnel et qui souhaitent approfondir leur connaissance. Cette formation dure généralement deux ans. Le *Master of Arts (MA) ou Master of Science (MS) in Landscape Architecture* est destiné aux personnes qui souhaitent faire de la recherche mais ne souhaitent pas nécessairement obtenir une licence d'exercice.

Vous trouverez plus d'informations sur: <http://www.asla.org/> (*the American Society of Landscape Architects*).

INTERIOR DESIGN (ARCHITECTURE D'INTERIEUR)

La voie traditionnelle qui permet de devenir un architecte d'intérieur est l'obtention d'un diplôme d'une institution accréditée soit par la National Association of Art and Design (<https://nasad.arts-accredit.org/directory-lists/accredited-institutions/>) soit par le Council for Interior Design Accreditation (<https://accredit-id.org/>). Il existe des programmes en "interior design" soit au niveau *undergraduate* (ex. Bachelor of Fine Art ou même Bachelor of Science), soit au niveau *graduate* (Master of Fine Art; Master of Science).

Pour pouvoir obtenir une licence d'exercice en tant que "Interior Designer", il faut avoir un peu d'expérience professionnelle mais aussi passer un examen de licence appelé le NCIDQ. Comme pour toute licence professionnelle, les conditions d'obtention varient d'un état à l'autre. Certains états ne nécessitent pas forcément l'obtention de cette licence, mais la plupart des usagers ont une préférence pour des architectures d'intérieur licenciés.

Vous trouverez plus d'informations sur:

American Society of Interior Designers (ASID): <https://www.asid.org/belong/become>

Février 2022

Centre EducationUSA
Commission Fulbright franco-
américaine
www.fulbright-france.org

